

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement**

tenue le lundi 5 novembre 2018 à 19 h

5650, rue D'Iberville, 2e étage

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et études techniques
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, Secrétaire recherchiste

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA18 26 0294

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du 5 novembre 2018**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, avec l'ajout des points suivants :

- 12.01 : Adopter des mesures de sécurisation des chantiers dans Rosemont-La Petite-Patrie;

- 12.02 : Adopter des mesures pour intensifier la lutte contre le réchauffement climatique et rendre Rosemont–La Petite-Patrie plus résilient.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA18 26 0295

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018 à 19 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA18 26 0296

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018 à 19 h 05

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

CA18 26 0297

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018 à 19 h 10

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018, à 19 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10 - Point d'information des conseillers de 19 h 02 à 19 h 15.

Madame Stéphanie Watt quitte la salle à 19 h 21 et reprend son siège à 19 h 23.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 20 h 46 et reprend son siège à 20 h 49.

10 - Période de questions du public

Début de la période de questions à 19 h 15.

La période de questions prend fin à 21 h 12.

Reprise à 21 h 24.

CA18 26 0298

Adopter des mesures de sécurisation des chantiers dans Rosemont–La Petite-Patrie

Attendu que chaque année, il y a de nombreux chantiers de mise à niveau des infrastructures routières et immobilières dans Rosemont–La Petite-Patrie;

Attendu que le nombre de chantiers de construction immobilière privée demeure toujours aussi élevé chaque année dans l'arrondissement;

Attendu que ces chantiers causent des problèmes de sécurité pour les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes;

Attendu que l'arrondissement souhaite hausser la part modale du transport actif sur son territoire;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

Que lors de tous les travaux d'infrastructures publics, un plan de sécurisation assure un passage piéton accessible universellement en toutes circonstances, ainsi qu'une voie cyclable sécurisée, là où se trouve une voie cyclable, que l'octroi du contrat soit conditionnel au dépôt de ce plan;

Que lors de l'émission de tout permis de construction ou de rénovation immobilière privée, un plan de sécurisation assure un passage piéton accessible universellement en toutes circonstances, ainsi qu'une voie cyclable sécurisée, et que l'émission du permis soit conditionnelle au dépôt de ce plan.

Adoptée à l'unanimité.

12.01

CA18 26 0299

Adopter des mesures pour intensifier la lutte contre le réchauffement climatique et rendre Rosemont–La Petite-Patrie plus résilient

Attendu que Rosemont–La Petite-Patrie a mis en place un plan de lutte aux îlots de chaleur urbain (ICU) ;

Attendu que plusieurs initiatives de déminéralisation des sols ont été mises en place au cours des dernières années ;

Attendu que l'arrondissement a favorisé le développement de l'agriculture urbaine ;

Attendu que Rosemont–La Petite-Patrie a étendu la collecte du compost à toutes les résidences ;

Attendu que l'arrondissement a adopté un plan de mobilité durable ;

Attendu que Rosemont–La Petite-Patrie a mis en place un programme Zéro déchet ;

Attendu que l'arrondissement a adopté les résolutions reconnaissant que les citoyens ont droit à un environnement sain ;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que Rosemont–La Petite-Patrie intensifie ses interventions afin de lutter contre le réchauffement climatique et rendre l'arrondissement résilient en adoptant les mesures suivantes qui relèvent de ses pouvoirs :

1. Adopter une stratégie de sécurisation des intersections;
2. Abandonner l'utilisation du plastique dans les aménagements urbains et le mobilier urbain et favoriser les matériaux provenant de ressources renouvelables;
3. Proscrire la minéralisation des sols dans les parcs, sauf pour les surfaces de jeux exigeants un tel type de surface;
4. Éliminer l'utilisation des surfaces artificielles pour les terrains sportifs et de loisir extérieurs pour toute nouvelle installation;
5. Poursuivre le programme Jardin de rue afin de hausser la déminéralisation des sols;
6. Adopter un plan de plantation d'arbres dans les parcs afin de créer des espaces d'ombres et de rafraîchissement.

Adoptée à l'unanimité.

12.02

CA18 26 0300

Approuver deux conventions de services avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'entretien sanitaire du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Octroyer un montant total respectivement de 108 672,06 \$ et de 44 644,50 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 (RPPL18-08064-GG et RPPL18-08063-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire des espaces du sous-sol, des cages d'escalier, de l'intérieur de l'ascenseur et du deuxième étage du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

D'octroyer à cette fin au « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » des honoraires totalisant une somme maximale de 108 672,06 \$, toutes taxes incluses, soit 36 224,02 \$ par année à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'entretien sanitaire des espaces communs du rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

D'octroyer à cette fin à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » des honoraires totalisant une somme maximale de 44 644,50 \$ toutes taxes incluses, soit 14 881,50 \$ par année à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1187817002

CA18 26 0301

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Bonaventure, pour une période de 30 mois, à compter du 1er janvier 2019, des locaux d'une superficie approximative de 650 m², situés au 5205, rue Saint-Zotique Est, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un loyer total de 90 000 \$, non taxable. Bâtiment 8781 (RPPL18-09075-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Bonaventure pour une période de trente (30) mois non consécutifs, à compter du 1^{er} janvier 2019, des locaux d'une superficie d'environ 650 m² (7000 p²), à des fins communautaires et de loisirs, moyennant un loyer total de 90 000 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1186025006

CA18 26 0302

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 septembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 août au 21 septembre 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 25 août au 21 septembre 2018 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1183879011

CA18 26 0303

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 381 180\$ pour le financement d'un poste de préventionniste pour une période de trois ans commençant le 1er janvier 2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 381 180 \$ pour le financement d'un poste de préventionniste pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1183879010

CA18 26 0304

Autoriser un virement de crédits de 24 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour l'organisation d'un événement durant la période du temps des fêtes, sur l'avenue Shamrock

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 24 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté divers pour l'organisation d'un événement durant la période du temps des fêtes, sur l'avenue Shamrock.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1187699002

CA18 26 0305

Autorisation d'une dépense totale de 115,00 \$ (taxes incluses) pour la participation d'un élu à la 33^e Soirée des Lauréats montréalais qui se tiendra le vendredi 16 novembre 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 115,00 \$ taxes incluses, pour les frais relatifs à la participation de l'élu suivant à la 33^e Soirée des Lauréats montréalais qui se tiendra le 16 novembre 2018.

M. Jocelyn Puzé, conseiller de la Ville - District de Marie-Victorin - responsable des sports et des loisirs à l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1183048005

CA18 26 0306

Autorisation d'une dépense totale 365,55 \$ pour la participation d'un élu à la rencontre annuelle franco-québécoise-canadienne - Les Entretiens Jacques Cartier 2018 qui se tiendra les 12, 13 et 14 novembre 2018 à Lyon en France

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 365,55 \$ pour la participation d'un élu à la rencontre annuelle franco-québécoise-canadienne - Les Entretiens Jacques Cartier 2018 qui se tiendra les 12, 13 et 14 novembre 2018, à Lyon, en France :

- M. François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1183048006

CA18 26 0307

Approuver la radiation de la somme de 10 923,01 \$ en capital et tout solde dû réclamée à « Appartements Métropolitains S.E.C. » en recouvrement des coûts pour des dommages causés par un drain privé / compte 80-210528-1 exercice 2016 mod 01, notre dossier 17-000474. Imputation Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De radier des livres de la Ville la somme totale de 10 923,01 \$ en capital et tout solde dû réclamée à « Appartements Métropolitains S.E.C » sur le compte no 80-210528-1 en recouvrement des coûts pour des dommages causés par un drain privé;

D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation recettes diverses : 2101 0000000 000000 00000 11808 000000 ;
- montant à radier : 10 923,01\$ en capital et tout solde dû (compte 80-210528-1 exercice 2016 mod 01, notre dossier 17-000474).

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1180059001

CA18 26 0308

Édicter sept ordonnances - Programmation d'événements publics : « Activités de Noël sur Shamrock », « La Magie de Noël sur Beaubien et au parc Molson », « Découvrez les sports d'hiver avec le Pentathlon des neiges » et « Course des paroles dans le vent »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro 2018-26-077 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2018-26-078 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-079 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-080 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le parcours, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22), l'ordonnance numéro 2018-26-081 jointe à la présente, permettant la circulation de véhicules hippomobiles sur le domaine public selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5)*, l'ordonnance numéro 2018-26-082 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2018-26-083 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1187699003

CA18 26 0309

Édicter une ordonnance interdisant la circulation des véhicules routiers pour certains accès de quatre ruelles localisées dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2018-26-084, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans quatre ruelles localisées dans l'arrondissement;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1188077001

CA18 26 0310

Édicter une ordonnance dans le cadre du projet de réaménagement de la plaza St-Hubert, pour l'ajout de 97 places de stationnement tarifées, aux amorces de l'avenue De Chateaubriand et des rues Saint-André, Saint-Zotique et Beaubien, entre les rues Jean-Talon et de Bellechasse

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'ajouter 97 places de stationnement tarifées aux amorces de l'avenue De Chateaubriand et des rues Saint-André, Saint-Zotique et Beaubien, entre les rues Jean-Talon et de Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la plaza St-Hubert;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2018-26-085 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 15).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1186235005

CA18 26 0311

Édicter une ordonnance afin de fixer la rémunération des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De fixer à 50 \$ la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme qui ne font pas partie du conseil d'arrondissement, pour chaque présence à une réunion du comité consultatif d'urbanisme, en incluant les réunions du comité de démolition et en excluant les participations à un comité consultatif d'urbanisme en ligne;

De limiter à 50 \$ la rémunération des membres dans l'éventualité où une réunion du comité consultatif d'urbanisme serait jumelée à une réunion du comité de démolition;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-086, en vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA-3, article 21.1).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1180963060

CA18 26 0312

Adopter une résolution pour l'ajout approximatif de 51 places de stationnement à temps limité de 2 heures, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes des secteurs #34 et #46, à différents endroits sur la rue Saint-André et l'avenue De Chateaubriand, entre les rues Bélanger et de Bellechasse

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'implanter un total de 51 places de stationnement à temps limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes des zones #34, #46 et #47, selon le tronçon touché, selon les modalités suivantes :

D'installer sur l'avenue De Chateaubriand, à l'intersection de la rue Beaubien une signalisation de stationnement limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR secteur #46, sur le côté est, située approximativement à 105 m au nord de la rue Beaubien, sur une distance d'environ 67 m (12 places);

D'installer sur l'avenue De Chateaubriand, à l'intersection de la rue de Bellechasse une signalisation de stationnement limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR du secteur #46, sur le côté est de la rue, située juste au nord de la rue de Bellechasse, sur une distance d'environ 89 m (15 places);

D'installer sur l'avenue De Chateaubriand, à l'intersection de la rue de Bellechasse une signalisation de stationnement limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR du secteur #47, sur le côté ouest de la rue, située juste au sud de la rue de Bellechasse, sur une distance d'environ 27 m (quatre places);

D'installer sur l'avenue De Chateaubriand, à l'intersection de la rue de Bellechasse une signalisation de stationnement limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR du secteur #47, sur le côté est de la rue, située à environ 10 m au sud de la rue de Bellechasse, sur une distance d'environ 19 m (trois places);

De retirer sur la rue Saint-André, à l'intersection de la rue Bélanger une signalisation de stationnement à temps limité de 60 minutes, de 8 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour la période interdite sur le côté est, située à environ 16,5 m au sud de la rue Bélanger, sur une distance approximative de 120 m;

D'installer sur la rue Saint-André, à l'intersection de la rue Bélanger une signalisation de stationnement à temps limité de 60 minutes, de 8 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes du secteur #34, sur le côté est de la rue, située à environ 74,1 m, juste au sud de la rue Bélanger, sur une distance approximative de 62,4 m;

D'installer sur la rue Saint-André, à l'intersection de la rue de Bellechasse une signalisation de stationnement à temps limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignette SRRR du secteur #46, sur le côté ouest, située au nord de la rue de Bellechasse, sur une distance approximative de 53 m (neuf places);

D'installer sur la rue Saint-André, à l'intersection de la rue de Bellechasse une signalisation de stationnement à temps limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignette SRRR du secteur #47, sur le côté ouest, située juste au sud de la rue de Bellechasse, sur une distance approximative de 32 m (quatre places);

D'installer sur la rue Saint-André, à l'intersection de la rue de Bellechasse une signalisation de stationnement à temps limité de 2 h, de 9 h à 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignette SRRR du secteur #47, sur le côté est, située juste au sud de la rue de Bellechasse, sur une distance approximative de 30 m (quatre places).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1186235006

CA18 26 0313

Planter des zones de stationnements sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Secteur 157 « Parc Marquette » Planter des zones de SRRR sur la rue Marquette, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont - Secteur 94 « Institut de cardiologie » - Planter des zones de SRRR sur la rue Palmerston, entre la 42e Avenue et la 43e Avenue - Secteur 130 « Chapleau » - Planter des zones de SRRR sur la place Pierre-Falardeau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'installer sur la rue Marquette, entre la rue Des Carrières et le boulevard Rosemont, côté ouest une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 33 m, à environ 112 m au sud du boulevard Rosemont;

D'installer sur la rue Marquette, entre la rue Des Carrières et le boulevard Rosemont, côté ouest une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 50 m, à environ 184 m, au sud du boulevard Rosemont;

D'installer sur la rue Marquette, entre la rue Des Carrières et le boulevard Rosemont, côté est une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance d'environ 70 m, juste au nord de la rue Des Carrières, incluant une entrée charretière d'une longueur de 7 m, à environ 45 m au nord de la rue Des Carrières;

D'installer sur la rue Marquette, entre la rue Des Carrières et le boulevard Rosemont, côté est une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 22 m, à environ 211 m au nord de la rue Des Carrières;

D'installer sur la rue Palmerston, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, côté nord une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 22 m juste à l'est de la 42^e Avenue;

D'installer sur la rue Palmerston, entre la 42^e Avenue et la 43^e Avenue, côté sud une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 17 m juste à l'est de la 42^e Avenue;

D'installer sur la place Pierre-Falardeau, entre la rue Masson et le boulevard Saint-Joseph, côté extérieur une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 9 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 31 m, juste à l'ouest de la rue Molson;

D'installer sur la rue Molson, entre la rue Masson et le boulevard Saint-Joseph, côté ouest une zone de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR), de 16 h à 23 h, excepté période interdite, sur une distance de 11 m, à 150 m au sud de la rue Masson;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1182913010

CA18 26 0314

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) », et dépose le projet de règlement.

40.07 1180284004

CA18 26 0315

Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs 2019 »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (2019) », et dépose le projet de règlement.

40.08 1180284005

CA18 26 0316

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « habitation », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), pour le bâtiment situé aux 2687-2695, rue Dandurand

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « habitation », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, pour le bâtiment situé aux 2687-95, rue Dandurand.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1180963052

CA18 26 0317

Autoriser la création de trois postes temporaires, pour une période de trois ans, soit un poste d'ingénieur, un poste d'agent technique en ingénierie municipale ainsi qu'un poste d'agent technique en circulation, pour la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Autoriser un virement de crédits pour un montant de 998 025 \$, du compte surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la création de trois postes temporaires, pour une période de trois ans, soit un poste d'ingénieur, un poste d'agent technique en ingénierie municipale ainsi qu'un poste d'agent technique en circulation, pour la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, au montant de 998 025 \$, pour le financement des trois postes temporaires, pour une période de trois ans;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1180963055

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 29.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 décembre 2018.